



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de la Logistique
des Finances et de la
Formation
DL2F-3

Dossier suivi par :
Karine VERCOUTRE
Tél : 03.44.06.45.37

Sabrina SAINT
Tél. 03.44.06.45.24

Fax : 03.44.48.67.25

Mél :
karine.vercoudre@ac-amiens.fr
sabrina.tinelle@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 22 décembre 2015

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (D.D.E.E.A.S.) - **Année scolaire 2016-2017**

Références :

- Arrêté du 19 février 1988 modifié portant création du D.D.E.E.A.S.
- Arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de préparation au D.D.E.E.A.S.
- Sous réserve de la publication de la note de service ministérielle relative à la formation de préparation au D.D.E.E.A.S – année scolaire 2016-2017

Pièce jointe :

- Dossier de candidature

La présente circulaire a pour objet de préciser les conditions et modalités pour faire acte de candidature à la formation de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée qui se déroulera pendant l'année scolaire 2016-2017.

Personnels concernés et conditions :

• **Les personnels enseignants du premier degré public ou privé sous contrat :**

Conditions cumulatives requises :

1) Être :

➤ soit titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPA-SH) ou l'un des diplômes auquel il se substitue,
- Diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées à cet effet par le ministère de l'Éducation nationale,
- Diplôme d'État de psychologie scolaire créé par le décret n° 89-684 du 18 septembre 1989,

➤ soit nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

2) Avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

- **Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du 2nd degré sous contrat :**

Ces personnels devront avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

- **Les personnels de direction relevant du décret n° 88-343 du 11 avril 1988 modifié.**

Lieu de la formation :

Le stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée se déroulera à l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA) à Suresnes (92) de septembre 2016 à juin 2017. Cette formation inclut des stages sur le terrain.

Dossier de candidature :

Les personnels intéressés doivent transmettre **par la voie hiérarchique** à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise - Division de la Logistique, des Finances et de la Formation pour le **10 février 2016, délai de rigueur**, un dossier de candidature dûment complété comportant :

- un engagement (annexe 1),
- une fiche individuelle du candidat (annexe 2),
- un avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3),
- un avis de la commission d'entretien sur la candidature au stage de formation (annexe 4).

Vous devez obligatoirement joindre au dossier une lettre de motivation et la photocopie du dernier rapport d'inspection.

Réunion d'information :

Une réunion d'information sur les fonctions de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée animée par Monsieur Elie HERNANDEZ, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires, sera organisée le **mercredi 20 janvier 2016 à partir de 10h00** à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (petite salle du C.A.N.O.P.É au rez-de-chaussée).

Commission d'entretien :

Les candidats seront soumis à un entretien auprès d'une commission dont la date sera précisée ultérieurement. Au cours de cet entretien, les candidats développeront

à partir de leur lettre de motivation, leur conception de la fonction de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée. À l'issue des entretiens, un classement des candidats sera opéré. Les départs en formation sont assujettis au nombre de places réservées pour le département.

Information complémentaire :

L'attention des candidats est appelée sur le niveau de diplôme requis pour être chargé de la direction d'un établissement ou d'un service social ou médico-social de **droit privé**, en application des dispositions des articles D312-176-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Les personnels sollicitant un emploi de ce type implanté dans un établissement hors Éducation nationale devront être titulaires d'une certification de niveau 1 enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (circulaire n° 2007-179 du 30/04/2007).

Je vous remercie de bien vouloir porter la présente circulaire à la connaissance des personnels de votre établissement ou de votre école.



Jacky CRÉPIN



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services Départementaux de
l'Éducation nationale de l'Oise
DL2F-3**

STAGE PRÉPARANT AU DIPLÔME DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE (D.D.E.E.A.S.)

- ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 -

Le dossier ci-joint devra être retourné à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise, Division de la Logistique, des Finances et de la Formation, par la voie hiérarchique accompagné d'une lettre de motivation et de la photocopie du dernier rapport d'inspection, pour le **mercredi 10 février 2016, délai de rigueur.**

ANNEXE 1

ENGAGEMENT

(circulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995 fixant les conditions d'organisation de la formation des directeurs d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée)

Je soussigné(e),, m'engage :

- 1) à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée à l'issue de l'année de stage,
- 2) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de section d'éducation spécialisée annexée à un collège, vacant dans l'Académie.

À, le

Signature :

ANNEXE 2

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie d'Amiens

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Oise

Mme – M. (rayer la mention inutile) NOM : Prénom :

Né (e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mél :

Établissement d'exercice :

Fonctions exercées :

Ancienneté des services au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :
.....

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (préciser les dates d'obtention) :
-
-

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

CAEI option : date d'obtention :

CAPSAIS/CAPA-SH option : date d'obtention :

Diplôme de psychologie scolaire : date d'obtention :

Diplôme d'État de psychologie scolaire : date d'obtention :

Autres certificats ou diplômes professionnels : date d'obtention :

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires. :

Adresse et nature de l'établissement (1)	Fonction exercée	Période du ... au ...	Durée des services

(1) Ecole primaire (indiquer le handicap des élèves), S.E.G.P.A de collège, E.R.E.A., I.M.E., E.P.A., E.R.P.D., C.M.P.P., R.A.S.E.D., ...

Beauvais, le

Certifié conforme,
l'Inspecteur d'Académie-DASEN

Jacky CRÉPIN

ANNEXE 3

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT

Nom et prénom du candidat :

Le candidat joindra une photocopie de son dernier rapport d'inspection.

Pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré, deux avis sont à fournir : l'un par le chef d'établissement, l'autre par l'inspecteur compétent.

Cet avis, rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles (présentation du candidat, expression et communication orale et écrite, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission du service public, ...).

ANNEXE 4

AVIS DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN SUR LA CANDIDATURE AU STAGE DE PRÉPARATION AU DIPLÔME DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE DE : M

I. CAPACITÉ DU CANDIDAT À S'ENGAGER DANS LA FORMATION DIPLOMANTE

(culture générale, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, efforts de formation personnelle, ...)

TRÈS BIEN	BIEN	MOYEN	INSUFFISANT

II. CAPACITÉ DU CANDIDAT À EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

(capacité à analyser les fonctions exercées, connaissance des problématiques et structures de l'A.S.H., intérêt pour l'exercice de responsabilités de direction, ...)

TRÈS BIEN	BIEN	MOYEN	INSUFFISANT

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CANDIDATURE

(expression et communication, aisance dans la relation, ...)

TRÈS BIEN	BIEN	MOYEN	INSUFFISANT

APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

Beauvais le,

Signature des membres de la commission :